

DEMANDE DE CREATION OU MISE A JOUR COMPTE D'ACCES EN DECHETERIE

Le présent dossier doit être dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires et déposé dans l'une des déchèteries du SMED ou envoyé par email à inscription@smed06.fr afin de créer votre compte utilisateur et recevoir votre premier badge gratuitement

*Nom - Prénom ou Raison sociale : *Adresse : * Code postal : Commune : *Tél : *Courriel : Si demande de badge pour un professionnel : *Nom et prénom du gérant : *N° Siret (14 chiffres) :
--

*champ obligatoire

Documents à joindre obligatoirement :

Pour les particuliers :	Pour les professionnels :	Pour les associations :
- La copie de la taxe d'habitation complète. Si emménagement dans l'année, fournir le bail locatif et l'attestation assurance du logement, - La photocopie d'une pièce d'identité,	- Un extrait de K-bis de moins de trois mois, - Un justificatif de domiciliation de moins de trois mois (Téléphone fixe, EDF, ... adresse identique au K-bis), - La photocopie d'une pièce d'identité du gérant, - La liste nominative des employés habilités à se présenter sur site.	- Une copie des statuts, - Un justificatif de domiciliation de moins de trois mois (Téléphone fixe, EDF ...), - La photocopie d'une pièce d'identité du président de l'association, - La liste nominative des personnes autorisées à se présenter au titre de l'association et signée par le Président.

Il vous appartient d'informer nos services en cas de :

- Vol ou perte du badge d'accès afin de procéder à son annulation et éviter ainsi toute utilisation frauduleuse
- Tout changement de coordonnées.

Attention : Le gardien de la déchèterie pouvant être amené à vérifier que le détenteur du badge est bien le titulaire du compte, l'usager devra présenter une pièce d'identité pour la prise en compte de son dépôt et la facturation, en plus de son badge d'accès.

Je souscris aux conditions générales suivantes :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des déchèteries en vigueur ci-après. J'accepte les modalités d'accès et de tarification

Demande la délivrance d'un badge supplémentaire qui sera facturé 18 € (dix-huit euros)

A _____, le ____/____/____

Nom, Prénom et signature précédée de la mention « lu et approuvé » (Qualité + cachet pour les entreprises)

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES

(Le Règlement intérieur complet est consultable à la demande sur site pour l'ensemble des usagers)

1. L'utilisateur respectera les consignes données par l'agent de déchèterie.
2. Le titulaire d'un badge devra immédiatement signaler auprès de la collectivité la perte ou le vol de la carte afin que le service puisse procéder à son blocage et éviter ainsi toute utilisation frauduleuse.
3. Le titulaire demeure seul responsable de ses badges, de l'utilisation qui en est faite et notamment des paiements résultant de leur utilisation.
- 4. Le gardien de la déchèterie pouvant être amené à vérifier que le détenteur du badge est bien le titulaire du compte, l'utilisateur devra présenter une pièce d'identité pour la prise en compte de son dépôt et la facturation, en plus de son badge d'accès.**
5. Les modalités particulières d'accueil ainsi que les tarifs sont affichés à l'entrée des sites. Le public est tenu de s'y conformer. La vitesse de circulation est limitée à 15 km/h. Respecter les marquages au sol et les règles de tri.
- 6. Les propriétaires de plusieurs biens immobiliers ne pourront ouvrir qu'un seul compte.**
- 7. Les professionnels ne sont autorisés à utiliser les badges des particuliers que si le titulaire du badge particulier est présent lors du passage du professionnel ou si le professionnel présente le badge accompagné de l'original de la pièce d'identité du particulier.**
8. Les personnes qui ne participent pas au déchargement doivent rester dans le véhicule. Il en va de même pour les animaux.
9. La récupération de matériel ou d'objet est interdite ; tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales.
- 10. Les tickets de pesées servent de justificatifs et doivent être produits pour toute réclamation ; il convient donc de les récupérer et de les conserver.**
11. Au premier seuil dépassé (3 T) l'utilisateur est redevable de ses nouveaux dépôts à la tonne ou au passage en fonction du site visité.
- 12. Les usagers ayant une réaction intempestive, qu'elle soit verbale ou physique vis-à-vis des agents d'accueil, se verra interdire l'accès à la déchèterie**

Date et signature (+ tampon si professionnel)

	Communes du territoire	Communes hors territoire
Encombrants	150 €/tonne	160 €/tonne
Végétaux	70 €/tonne	80 €/tonne
Bois	50 €/tonne	60 €/tonne
Gravats propres	25 €/tonne	35 €/tonne
Gravats sales & verres plats	75 €/tonne	85 €/tonne
Cartons	35 €/tonne	45 €/tonne
Autres déchets : ferraille, pneus (4/an), bouteilles de gaz (1/an), déchets électriques et électroniques, petit mobilier, ampoules, néons, batteries, piles usagées, huiles usagées (friture, vidange), déchets dangereux ménagers (60kg/an)	Gratuit	10 €/tonne